

donnance du département militaire suisse, être présentés sans autre à la commission d'achat; il n'est donc pas nécessaire, dans ce cas, d'adresser à la direction des dépôts de chevaux une demande pour l'obtention du permis de vente.

Les chevaux actuellement en service dans les dépôts pourront aussi, le cas échéant, être achetés, si leurs qualités correspondent aux conditions ci-dessus énumérées. Les propriétaires devront, dans ce cas, formuler leurs offres par écrit, en indiquant les numéros des sabots, à l'administration militaire soussignée, *jusqu'au 1^{er} février 1916 au plus tard.*

Thoune, en décembre 1915.

[3..].

Le directeur de la régie fédérale des chevaux :
Ziegler, lieut.-colonel.

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

TRAVAUX

Département de l'intérieur.

Direction des constructions.

Caserne de Bülach.

Sont mis au concours les *travaux de terrassement, maçonnerie, charpenterie, ferblanterie, couverture en éternite, serrurerie, vitrerie et peinture* pour deux manèges près de la caserne de Bülach.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de l'inspection fédérale des travaux, à Zurich, avenue Clausius, n° 37.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée *d'ici au 20 janvier 1916*, sous pli fermé, affranchi, et portant la mention extérieure *Soumission manèges Bülach*.

Berne, le 7 janvier 1916.

[2..]

Direction des constructions de la Confédération.

Département militaire.

Commissariat central des guerres.

Pain, viande et fourrages.

Les fournitures indiquées ci-après destinées aux écoles et cours militaires pour le *I^{er} semestre 1916* (pain aussi pour le *II^e semestre*) sont mises au concours, savoir sur les places d'armes de :

- a. *Genève, Lucerne, Zoug, Liestal, Bâle, Zurich, St-Gall, Hérisau et Bellinzone* : pain, viande, foin et paille.
- b. *Bulach et Kloten* : pain, viande et foin.
- c. *Bière, Lausanne, Berne, Thoune, Aarau, Brougg, Frauenfeld et Coire* : pain et viande.
- d. *Colombier* : viande, foin et paille.

Sur toutes ces places, la farine sera fournie par le commissariat central; il y a donc lieu de n'indiquer que le prix pour la panification de 100 kg. de farine; le poids des miches est de 1300 grammes.

Le commissariat central décidera quand la fourniture devra commencer.

Le prix pour la viande sera indiqué par kilogramme.

Les intéressés peuvent se procurer le cahier des charges pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées, munies de la suscription *Soumission pour pain, viande ou fourrages*, d'ici au *15 janvier 1916*.

Berne, le 30 décembre 1915.

[2..]

Commissariat central des guerres.

FOURNITURES

Département militaire.

Livraison de matériel de guerre.

La direction soussignée met au concours la livraison de
100 fourgons de montagne et
130 chassis pour cuisine roulante d'infanterie.

Les fabricants suisses qui désirent concourir pour ces livraisons sont priés de demander les formulaires, les dessins et les prescriptions à la direction soussignée en indiquant les objets qui les intéressent.

Les offres de maisons qui ne fabriquent pas elles-mêmes et des corporations ne peuvent être prises en considération.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, *d'ici au 20 janvier 1916*, franco, cachetées et portant la suscription *Offre pour la livraison de matériel de guerre.*

Les communications ou demandes exigeant une réponse doivent être adressées par lettre séparée de l'offre.

Les prix sont entendus franco d'emballage et de tous frais à la station de chemin de fer la plus rapprochée du fournisseur.

La livraison totale pourra être répartie en différents lots de 20 pièces au minimum et plus.

Les délais des livraisons partielles sont fixés du 29 février au 29 avril 1916.

Thoune, le 29 décembre 1915.

[3..]

Direction des ateliers fédéraux de construction.

PLACES

Les offres de service doivent se faire **par écrit, franco**, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à	Place vacante	Trattement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département militaire. (Division de l'infanterie.)	Quelques officiers subalternes dans le corps d'instruction de l'infanterie.	3700 à 4800	15 janv. 1916 [2.]	Avoir fait du service comme aspirant-instructeur et avoir fréquenté pendant deux semestres au moins l'école militaire de Zurich.
Département de l'économie publique. (Division de l'agriculture.)	Directeur (en même temps vétérinaire) du dépôt fédéral d'étalons et de poulains, à Avenches.	5200 à 6800	25 janv. 1916 [2.]	Diplôme vétérinaire fédéral; connaissances spéciales en élevage; expérience dans la direction de grandes exploitations; savoir les langues nationales.
A côté des obligations administratives, le directeur est astreint à assurer le service vétérinaire de l'établissement. La place est occupée provisoirement.				
Chemins de fer fédéraux. (Direction du V ^e arrondissement, à Lucerne.)	Ingénieur de I ^{re} classe, évent de II ^e classe au bureau de l'ingénieur en chef de la voie (ingénieur des ponts).	5000 à 7200 évent. 3500 à 5500	15 janv. 1916	Culture technique supérieure complète; connaissances spéciales et expérience en matière de construction des ponts; savoir l'allemand et l'italien.
Entrée en fonctions le plus tôt possible.				

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Buraliste à Eppesses. S'adresser, d'ici au 22 janvier 1916, à la direction des postes de Lausanne.

Buraliste à Oberburg (Berne). S'adresser, d'ici au 15 janvier 1916, à la direction des postes de Berne.

Administration des télégraphes.

Chef-comptable de la direction générale. S'adresser, d'ici au 22 janvier 1916, à la direction générale des télégraphes, à Berne. Conditions: Connaissance de la tenue des livres, ainsi que de la comptabilité de l'administration des télégraphes et des téléphones.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1916
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.01.1916
Date	
Data	
Seite	41-44
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 865

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.